



SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

FB/LN/CJ n° 2019/03

Objet de la délibération :

OBJET

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
AERIENS
Rue du Général Leclerc

PROGRAMMATION, FINANCEMENT ET
AUTORISATION DE SIGNER LES
CONVENTIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **24**

Pouvoirs : **01**

Votants : **25**

Date de la convocation :
29/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absente excusée :

VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à MARCHAND Isabelle

Absents :

MARCHAND Jean-Paul, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé Rue du Général Leclerc à EPERNON, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2020.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

1. Exécution des travaux :

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		Collectivité	
Distribution publique d'électricité	Enfouissement BT	ENERGIE Eure-et-Loir		65%	0,00 €	35%	0,00 €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	99 000,00 €	65%	64 350,00 €	35%	34 650,00 €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir		100%	0,00 €	0%	0,00 €
Communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		Collectivité*	23 000,00 €	0%	0,00 €	100%	23 000,00 €
Eclairage public Génie civil : terrassements, câblage		Collectivité**	3 000,00 €	65%	1 950,00 €	35%	1 050,00 €
Eclairage public Fourniture, pose et raccordement candélabres		Collectivité***	11 000,00 €	65%	7 150,00 €	35%	3 850,00 €
TOTAL			136 000,00 €		73 450,00 €		62 550,00 €

* Les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet d'une convention particulière préalable au lancement des travaux entre la collectivité et ORANGE. La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir.

** Éclairage public (génie civil) : la collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir.

*** Éclairage Public (fourniture, pose et raccordement) : le plan de financement est calculé selon un coût estimatif et subvention dans la limite de 1 500 euros HT / candélabre ou 500 euros HT / lanterne. Pour rappel, la fourniture, pose (candélabres, crosses, armoires de commande, massifs...), raccordement et mise en service des équipements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

2. **Frais de coordination :**

La collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 2 320,00 €.

Sur l'exposé présenté,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2020, et **S'ENGAGE** à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques et au génie civil d'éclairage public (le cas échéant).
- **APPROUVE** le versement d'un acompte de 30% sur une production d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service) suivi du paiement du solde dès réception des travaux.
- **S'ENGAGE** à lancer, conclure et financer les marchés d'acquisition, de pose et de raccordement des installations d'éclairage public dans un calendrier compatible avec le planning des travaux.
- **S'ENGAGE** à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de **2 320,00 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.
- **PREND ACTE** de la nécessité d'émettre à l'achèvement des travaux un titre de recette d'un montant de **1 167,60 €** à la Société ORANGE au titre de sa participation aux travaux de terrassements communs.

Fait et Délibéré à Epernon, le 4 novembre 2019



Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191104-D2019_11_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2019

Publication : 06/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

